



Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Tél. 022 949 19 19
Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch

CCP 12-4493-3

7386

Jobs d'été

Madame, Monsieur,

Beaucoup de jeunes se mettent à nouveau "en piste" pour trouver une activité rémunératrice pendant leurs vacances d'été.

Bon nombre d'entreprises étant déjà sollicitées pour un engagement allant du 1er juin au 30 septembre, nous vous transmettons ci-après, pour information, les **recommandations** effectuées par la Société Suisse des Entrepreneurs/Section de Genève, à ses membres.

1. Salaire Fr. 17.--/heure + vacances (10,60%)

2. Age

2. a) 15 ans et plus

Interdiction d'employer des jeunes gens de moins de 15 ans.

2. b) 14 ans révolus

Peuvent, pendant la moitié, au plus, des vacances scolaires de plus de 3 semaines, être employés à des travaux légers, 8 heures par jour et 40 heures au maximum par semaine.

Les demandes doivent être présentées à l'OCIRT, Service des jeunes travailleurs, case postale 1255, 1211 Genève 26.

3. Charges à retenir

☞ Déclaration en "**personnel administratif horaire**".

☞ AVS, chômage et Amat : soumis aux cotisations à partir du 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire.

☞ Prévoyance LPP : pas soumis.

☞ CNA/SUVA : soumis aux cotisations AP et ANP (selon taux de l'entreprise et si emploi supérieur à 8h/semaine).

☞ Assurance maladie perte de gain : pas soumis.

☞ Impôt à la source :

- mineur domicilié en Suisse : pas soumis.

- mineur domicilié en France : soumis à l'IS selon table "salaire à l'heure" (pas d'annualisation du salaire).

4. Pour toute question relative à une personne de nationalité de l'UE, de l'AELE ou du reste du monde

L'annonce doit être faite avant la prise d'emploi à l'Office cantonal de la population (OCP),

Rte de Chancy, 88 1213 Onex - Tél. 022 546.48.88 - Fax 022 546.48.10 - www.geneve.ch/ocp

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Caisse de compensation du bâtiment

Le directeur :

GF/06.2008/011